

## Kit SDS page de référence

### MycoAlert™ PLUS Mycoplasma Detection Kit

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

#### Informations sur le produit

Nom du produit : MycoAlert™ PLUS Mycoplasma Detection Kit

Numéro de la  
matière : LT07-710

#### Composants

MycoAlert™ PLUS Reagent

SDS en annex

MycoAlert™ PLUS Substrate

SDS en annex

MycoAlert PLUS Assay Buffer

SDS en annex

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MycoAlert™ PLUS Mycoplasma Detection Kit

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation pour la recherche uniquement.

Restrictions d'emploi recommandées : NE PAS UTILISER DANS LE CADRE DE LA FABRICATION DE PRODUITS CONFORMES AUX NORMES GMP, NI DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION IN VIVO OU DIAGNOSTIQUE CHEZ L'HOMME OU L'ANIMAL.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Lonza Ltd**  
Muenchensteinerstrasse 38  
CH-4002 Basel, Switzerland  
Business Telephone: +41 61 316 81 11

**Lonza Verviers Sprl**  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
BE-4800 Verviers, Belgium  
Business Telephone: +32 8732 1611

**Lonza Cologne GmbH**  
Nattermannallee 1  
DE-50829 Köln, Germany  
Business Telephone: + 49 221 99 1990

Adresse e-mail / Personne responsable/émettrice : sds@lonza.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-glycylglycine	556-50-3 209-127-8 01-2120877635-40-X XXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
- Produits de combustion : Oxydes d'azote (NOx)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

dangereux

Oxydes de carbone (COx)  
Oxydes de magnésium  
Oxydes de sodium  
Oxydes de phosphore (POx)  
Oxydes de soufre (SOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter l'humidité.
- Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants imperméables temps de pénétration : > 480 min  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

corps	:	concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements légers de protection
Protection respiratoire	:	Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	solide
Aspect	:	(lyophilisé)
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	non significatif(ve)
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	7,5
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage:  
n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.  
Chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants  
Acides forts et bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

###### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

###### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques : Donnée non disponible

###### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques : Donnée non disponible

###### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques : Donnée non disponible

###### Mutagénicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

###### Cancérogénicité

Remarques : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

#### Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
Contacter les services d'élimination de déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**IATA** : Marchandise non dangereuse

14.1 **Numéro ONU** : Non applicable

14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable

14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**IMDG** : Marchandise non dangereuse

14.1 **Numéro ONU** : Non applicable

14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable

14.5 **Dangers pour l'environnement** : Polluant marin: non

**ADR** : Marchandise non dangereuse

14.1 **Numéro ONU** : Non applicable

14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable

14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**RID** : Marchandise non dangereuse

14.1 **Numéro ONU** : Non applicable

14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable

14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**DOT** : Marchandise non dangereuse

14.1 **Numéro ONU** : Non applicable

14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

**TDG** : Marchandise non dangereuse

**14.1 Numéro ONU** : Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage** : Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement** : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

SIN (Substitute it Now!) List (ChemSec) : N'est pas listée

Community rolling action plan (CORAP) List of : N'est pas listée

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### Substances

CE Règlement du double usage exportation 2021/821 (Annexe I, 1C350 et 1C450) comme amendé : Non applicable

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues : Non applicable

U.S. EPA PFAS List of Lists : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

(Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité est une Fiche Européenne de Données de Sécurité générique, par conséquent elle ne contient pas toutes les informations spécifiques à chaque pays européen.

Format de la date : jj.mm.aaaa

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2 H319

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

99 / FR

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert™ PLUS Reagent

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MycoALert™ PLUS Mycoplasma Detection Kit

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation pour la recherche uniquement.

Restrictions d'emploi recommandées : NE PAS UTILISER DANS LE CADRE DE LA FABRICATION DE PRODUITS CONFORMES AUX NORMES GMP, NI DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION IN VIVO OU DIAGNOSTIQUE CHEZ L'HOMME OU L'ANIMAL.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Lonza Ltd**  
Muenchensteinerstrasse 38  
CH-4002 Basel, Switzerland  
Business Telephone: +41 61 316 81 11

**Lonza Verviers Sprl**  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
BE-4800 Verviers, Belgium  
Business Telephone: +32 8732 1611

**Lonza Cologne GmbH**  
Nattermannallee 1  
DE-50829 Köln, Germany  
Business Telephone: + 49 221 99 1990

Adresse e-mail / Personne responsable/émettrice : sds@lonza.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

##### **Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

##### **Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

##### **Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

dihydrogénophosphate d'acétyle, sel de lithium et de potassium

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-glycylglycine	556-50-3 209-127-8 01-2120877635-40-X XXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
dihydrogénophosphate d'acétyle, sel de lithium et de potassium	94249-01-1 304-378-0	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361	>= 3 - < 5
Carbamic acid, monoanhydride with phosphoric acid, dilithium salt	1866-68-8 217-480-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 400 mg/kg	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Appeler immédiatement un médecin.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de carbone (COx)  
oxydes de lithium  
Oxydes de potassium  
Oxydes de phosphore (POx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter l'humidité.
- Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de protection  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : Caoutchouc nitrile
- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants imperméables temps de pénétration : > 480 min  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Tenue de protection étanche à la poussière

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Protection respiratoire : Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Aspect : (lyophilisé)

Couleur : incolore

Odeur : non significatif(ve)

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,5

Viscosité

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Caractéristiques de la particule Taille des particules	:	Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.  
Chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants  
Acides forts et bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

###### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

###### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques : Donnée non disponible

###### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques : Donnée non disponible

###### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques : Donnée non disponible

###### Mutagénicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

###### Cancérogénicité

Remarques : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

#### Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
Contacter les services d'élimination de déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**IATA** Marchandise non dangereuse

- 14.1 **Numéro ONU** : Non applicable
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**IMDG** Marchandise non dangereuse

- 14.1 **Numéro ONU** : Non applicable
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : Polluant marin: non

**ADR** Marchandise non dangereuse

- 14.1 **Numéro ONU** : Non applicable
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**RID** Marchandise non dangereuse

- 14.1 **Numéro ONU** : Non applicable
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable
- 14.5 **Dangers pour l'environnement** : non

**DOT** Marchandise non dangereuse

- 14.1 **Numéro ONU** : Non applicable
- 14.2 **Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable
- 14.3 **Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable
- 14.4 **Groupe d'emballage** : Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

<b>TDG</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Non applicable
Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	:	N'est pas interdite ni/ou contrôlée
SIN (Substitute it Now!) List (ChemSec)	:	N'est pas listée
Community rolling action plan (CORAP) List of	:	N'est pas listée

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### Substances

CE Règlement du double usage exportation 2021/821 (Annexe I, 1C350 et 1C450) comme amendé : Non applicable

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux précurseurs de drogues : Non applicable

U.S. EPA PFAS List of Lists : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité est une Fiche Européenne de Données de Sécurité générique, par conséquent elle ne contient pas toutes les informations spécifiques à chaque pays européen.

Format de la date : jj.mm.aaaa

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Repr. 2	H361

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoALert™ PLUS Substrate

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

99 / FR

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MycoAlert™ PLUS Mycoplasma Detection Kit

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation pour la recherche uniquement.

Restrictions d'emploi recommandées : NE PAS UTILISER DANS LE CADRE DE LA FABRICATION DE PRODUITS CONFORMES AUX NORMES GMP, NI DANS LE CADRE D'UNE UTILISATION IN VIVO OU DIAGNOSTIQUE CHEZ L'HOMME OU L'ANIMAL.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Lonza Ltd**  
Muenchensteinerstrasse 38  
CH-4002 Basel, Switzerland  
Business Telephone: +41 61 316 81 11

**Lonza Verviers Sprl**  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
BE-4800 Verviers, Belgium  
Business Telephone: +32 8732 1611

**Lonza Cologne GmbH**  
Nattermannallee 1  
DE-50829 Köln, Germany  
Business Telephone: + 49 221 99 1990

Adresse e-mail / Personne responsable/émettrice : sds@lonza.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Peut provoquer des effets perturbateur sur le système endocrinien.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). :			
Triton X-100	9002-93-1	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411 ED ENV 2; EUH431  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 800 mg/kg	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques,

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection des mains	:	
Remarques	:	Porter des gants de protection. temps de pénétration : > 480 min
Protection de la peau et du corps	:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements légers de protection
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Aspect	:	Solution aqueuse
Couleur	:	incolore
Odeur	:	non significatif(ve)
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité  
inférieure

Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair

Température  
d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de  
décomposition : Donnée non disponible

pH : 7,5

Viscosité  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage:  
n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Chaleur.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants  
Acides forts et bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques : Donnée non disponible

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques : Donnée non disponible

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

#### Mutagénicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Peut provoquer des effets perturbateur sur le système endocrinien.

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

### 12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
Contacter les services d'élimination de déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : non

IMDG Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin: non

ADR :  
Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : non

RID :  
Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : non

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

**DOT** : Marchandise non dangereuse

**14.1 Numéro ONU** : Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage** : Non applicable

**TDG** : Marchandise non dangereuse

**14.1 Numéro ONU** : Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** : Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage** : Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement** : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Triton X-100

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles : N'est pas interdite ni/ou contrôlée  
pour la surveillance du commerce des précurseurs de  
drogues entre la Communauté et les pays tiers

SIN (Substitute it Now!) List (ChemSec) : Triton X-100

Community rolling action plan (CORAP) List of : N'est pas listée  
Substances

CE Règlement du double usage exportation 2021/821 : Non applicable  
(Annexe I, 1C350 et 1C450) comme amendé

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux : Non applicable  
précurseurs de drogues

U.S. EPA PFAS List of Lists : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Triton X-100  
(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement : Non applicable  
européen et du Conseil concernant la maîtrise des  
dangers liés aux accidents majeurs impliquant des  
substances dangereuses.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Mise en danger significative  
de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1  
(5.2)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- EUH431 : Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne dans  
l'environnement
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets  
néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- ED ENV : Perturbateur endocrinien dans l'environnement

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

Eye Irrit. : Irritation oculaire

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité est une Fiche Européenne de Données de Sécurité générique, par conséquent elle ne contient pas toutes les informations spécifiques à chaque pays européen.

Format de la date : jj.mm.aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

### MycoAlert PLUS Assay Buffer

Version 5.0

Date de révision 21.02.2025

Date d'impression 15.05.2025

---

99 / FR

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.